

## OFFRE DE PARRAINAGE

VOUS NOUS RECOMMANDEZ.  
ON VOUS RÉCOMPENSE !

Chères clientes, chers clients,

Vous avez déjà fait appel à nos services et êtes satisfait de nos prestations ? Parce que nous pensons que le bouche-à-oreille mérite une compensation, nous vous faisons bénéficier d'une commission grâce à notre offre de parrainage.

Lorsque vous parlez de VECMA et recommandez votre électricien à vos proches, qui font appel à nous par la suite, vous participez à l'évolution de notre clientèle en devenant notre apporteur d'affaire. Nous souhaitons donc vous récompenser pour cela !

### Comment en bénéficier ?

- 1 / Parlez de notre entreprise autour de vous.
- 2 / Invitez un particulier ou un professionnel proche de vous à faire appel à VECMA, afin qu'il ou elle devienne votre filleul.e.
- 3 / VECMA vous reverse une commission (\*) sur le devis de votre filleul.e. Sous forme d'avoir ou par versement en espèces.

(\*) Commission fixée selon le montant du devis (H.T.) de l'apport d'affaire :

- 5% entre 0€ et 1000€
- 7% entre 1000€ et 5000€
- 8% entre 5000€ et 10000€
- 10 % à partir de 10000€

**Vincent Aubrat**

[vincent.aubrat@vecma-electricite.fr](mailto:vincent.aubrat@vecma-electricite.fr)

+33 (6) 64 96 21 46

[www.vecma-electricite.fr](http://www.vecma-electricite.fr)

Devis gratuit en ligne



**BESOIN D'UN  
ÉLECTRICIEN EXPÉRIMENTÉ  
DISPONIBLE  
PRÈS DE CHEZ VOUS ?**

